Etude sur l'évolution des revenus des agents de la filière exploitation.

Note de présentation

L'étude et l'analyse de l'impact de la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires début 2002 pour les personnels d'exploitation porte sur les corps suivants :

- les agents d'exploitation (AE) ;
- les chefs d'équipe d'exploitation (CEE) ;
- les contrôleurs des travaux publics de l'Etat (CTPE) ;
- les ouvriers des parcs et ateliers (OPA).

La méthodologie ainsi que les termes employés sont expliqués dans chaque fiche.

Cependant, la mise en évidence de certaines situations particulières, ainsi que la réalité de variables internes ou externes communes à plusieurs services, conduisent à poser au préalable un certain nombre de règles et de conventions.

Cette étude a été produite à partir des éléments constitutifs de la paye de chaque agent mais ne tient pas compte des éventuelles négociations qui auraient eu lieu au niveau local, ni même des évolutions entre les situations individuelles de certains agents entre 2000, 2001, et 2002.

Aussi, si globalement, on peut dire que la rémunération des agents concernés a progressé, et notamment pour ceux d'entre eux qui ont les revenus les plus bas, les baisses ponctuelles de rémunérations constatées ont bien d'autres explications que celles liée aux effets de l'ARTT.

En effet, les explications que nous avons détectées sont les suivantes :

- Certains agents ont pu connaître des problèmes d'absence liées à des congés de maladie entraînant des baisses de revenus liés au service fait.
- D'autres ont choisi de récupérer des heures supplémentaires alors qu'ils ne le faisaient pas auparavant.
- Des événements extérieurs tel la tempête de 1999 (HS payées sur janvier et février 2000 dans le meilleurs des cas) ou les inondations de mai 2000 ont pu dans certains départements faire augmenter très fortement la part des heures supplémentaires réelles. Or, ces situations étant exceptionnelles et temporaires,

elles ne devaient pas être prises en compte dans le calcul du maintien de la rémunération.

- La correction de certaines situations particulières concernant les agents ayant les revenus les plus élevés ainsi que la répartition plus équitable des périodes d'astreinte lors de la mise en place des nouvelles organisations de travail ont entraîné certaines reprises à plat limitées de rémunération.

Aussi, cette étude, à valeur statistique, ne peut pas donner des explications fines aux raisons de ces écarts ponctuels.

Enfin, cette étude porte sur la comparaison entre 2002 et les années de référence 2000 et 2001. Certains services ayant choisis, souvent après concertation locale, de prendre en compte l'année 2001 afin de supprimer les pointes de l'année 2000 (et notamment les effets de l'augmentation des heures supplémentaires rémunérées liée à la tempête et aux inondations).